



Mairie de BEAUJEU

Alpes-de-Haute-Provence

04 92 34 91 74

mairiedebeaujeu@yahoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 AVRIL 2024 A 18H30

- **Approbation du compte administratif 2023**
- **Affectation du résultat 2023**
- **Approbation du compte de gestion 2023**
- **Vote du Taux d'Imposition 2024**
- **Vote du budget Primitif 2024**
- **Vote du taux de fongibilité 2024 pour la M57**

1. Approbation du compte administratif 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick BERNARDINI.

Monsieur le Maire expose le Compte Administratif

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		45 369.50		10 000.00		55 369.50
Opérations exercice	126 284.58	77 735.77	122 500.42	197 928.26	248 785.00	275 664.03
Total	126 284.58	123 105.27	122 500.42	207 928.26	248 785.00	331 033.53
Résultat de clôture	3 179.31			85 427.84		82 248.53
Restes à réaliser	25 700.00	35 786.00			25 700.00	35 786.00
Total cumulé	28 879.31	35 786.00		85 427.84	25 700.00	118 034.53
Résultat définitif		6 906.69		85 427.84		92 334.53

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du

bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Le Maire donne la présidence à Mr Nicolas GAUBERT CONSTANT et sort de la salle le temps du vote.

Vote à l'unanimité du Compte Administratif.

2. Affectation du Résultat 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Patrick BERNARDINI

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 85 427.84

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	10 000.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	38 206.69
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	75 427.84
Résultat cumulé au 31/12/2023	85 427.84
AEXCEDENT AU 31/12/2023	85 427.84
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	85 427.84
B. DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Délibération prise à l'unanimité.

3 Vote du compte de gestion 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick BERNARDINI

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération prise à l'unanimité.

4. Vote du Taux d'Imposition 2024

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'étudier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023. L'assemblée décide de ne pas augmenter les taux.

VOTE les taxes locales pour l'année 2024 comme suite :

Taxe	Base	Taux	Produit fiscal
Foncier bâti	136 600	45.33 %	61 921
Foncier non bâti	6 600	64.33 %	4 246
Taxe d'habitation	70 600	8.85 %	6 248
		TOTAL	72 415

Délibération prise à l'unanimité.

5. Vote du budget Primitif 2024

Le Maire présente le Budget Primitif 2024

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : **404 073.00 Euros**

En dépenses à la somme de : **404 073.00 Euros**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	58 671.69
012	Charges de personnel et frais assimilés	106 500.00
014	Atténuations de produits	8 000.00
65	Autres charges de gestion courante	48 250.00
66	Charges financières	550.00
023	Virement à la section d'investissement	39 024.31
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		260 996.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	12 358.16
73	Impôts et taxes	88 198.00
74	Dotations et participations	51 002.00
75	Autres produits de gestion courante	24 010.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	85 427.84
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		260 996.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	18 026.00
23	Immobilisations en cours	112 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 321.69
27	Autres immobilisations financières	550.00
001	Solde d'exécution section investissement	3 179.31
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		143 077.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	89 402.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 650.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.69
021	Virement de la section de fonctionnement	39 024.31
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		143 077.00

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Beaujeu l'Assemblée **Délibère et Décide à l'unanimité.**

L'adoption du budget de la Commune de Beaujeu pour l'année 2024 présenté par son Maire.

6. Vote du taux de fongibilité 2024 pour la M57

Monsieur le Maire expose :

Vue la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Délibération prise à l'unanimité.

7. Questions Diverses

Suite à la mise en demeure par l'avocat de Mme AYME et de Mr GROTTI d'interdire le stationnement sur l'ensemble du hameau de Boullard, l'avocat de la Commune nous a proposé de faire un courrier de réponse à l'avocat de la partie adverse pour un montant de 540€ T.T.C que nous avons accepté.

La séance est levée à 19h47
Fait à BEAUJEU, le 09 avril 2024

Certifié conforme aux débats

La secrétaire de séance
Véronique RICHAUD



Le Maire
Patrick BERNARDINI

